

TARIFS DES PRESTATIONS « ACTION EDUCATIVE » DE LA COMMUNE DE MORET-LOING-ORVANNE

A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2019

Accusé de réception en préfecture
077-200073039-20190415-2019-02-16-DE
Date de lettre transmise : 15/04/2019
Date de réception préfecture : 15/04/2019

	Tranche 1 : QF < 6 000€	Tranche 2 : 6 001€<QF<10 000€	Tranche 3 : 10 001€<QF<14 000€	Tranche 4 : 14 001€<QF<18 000€	Tranche 5 : 18 001€<QF
Restauration scolaire :	2,10 €	2,50 €	2,90 €	3,30 €	3,70 €
➤ Accueil seul (Panier repas fourni par la famille, suite à un PAI)	1,85€				
➤ Personnel communal et enseignants	4,50 €				
➤ Adultes extérieurs	6,50 €				
Accueil du matin	0,78 €	1,23 €	1,53 €	1,90 €	2,28 €
Accueil du soir	1,60 €	2,05 €	2,50 €	2,95 €	3,40 €
Mercredi ½ journée sans repas	3,50 €	4,85 €	6,25 €	7,75 €	9,05 €
Mercredi Journée complète Journée vacances (repas compris)	6,40 €	8,30 €	10,20 €	12,10 €	14,00 €
Mercredi Journée complète Journée vacances (Avec restauration ou panier repas fourni par la famille suite à un PAI)	6,15 €	7,65 €	9,15 €	10,65 €	12,15 €
Séjours : participation journalière complémentaire au forfait journalier ALSH	5,00 €				
Etude dirigée – Forfait mensuel (sans goûter)	25,00 €				
Accueil périscolaire après étude	1,00 €				
Forfait retard après la fermeture des structures d'accueils (après trois retards constatés dans l'année scolaire et par famille)	10,00 €				
Forfait d'absence de réservation (à partir de la 3^{ème} fois dans le mois)	10,00 €				
Forfait retard de paiement de facture (plus de deux mois de retard à partir de la date d'édition de la facture)	10,00 €				

Tarification validée par la Commission de l'Enfance lors de la séance du 14 mars 2019

Tarification présentée au Conseil municipal lors de la séance du 11 avril 2019